

Paris, le 22 janvier 2024

Bilan semestriel du contrat de liquidité SCOR SE contracté avec la société BNP PARIBAS

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SCOR SE à BNP Paribas, en date de dénouement du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 126 974 titres SCOR SE
- 14 756 916 €

Au cours du second semestre 2023, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 406 430 titres, pour un montant de 39 619 171 € (6 487 transactions).
- A la vente : 1 407 946 titres, pour un montant de 39 829 852 € (6 556 transactions).

Il est rappelé que :

1. lors du précédent bilan semestriel au 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 124 588 titres SCOR SE
- 14 358 323 €

2. Au cours du 1^{er} semestre 2023, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 446 428 titres, pour un montant de 33 330 627 € (7 233 transactions)
- A la vente : 1 480 461 titres, pour un montant de 34 262 370 € (7 646 transactions)

3. Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 172 978 titres SCOR SE
- 12 671 840 €

4. Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 120 728 titres SCOR SE
- 13 790 289 €